|  |
| --- |
| **MATRICE DE GESTION DE L’INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION (PIM)** |
|  | **DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES** *(Population Data)* | **ÉVALUATION DES BESOINS EN PROTECTION** *(Protection Needs Assessments)* | **MONITORING DE PROTECTION** *(Protection Monitoring)* | **GESTION DE CAS***(Case Management)* | **SUIVI ET ÉVALUATION DE L'INTERVENTION****EN MATIÈRE DE PROTECTION** *(Protection Response Monitoring & Evaluation)* | **SÉCURITÉ ET CONNAISSANCE DE LA SITUATION** *(Security & Situational Awareness)* | **SYSTÈMES SECTORIELS / AUTRES***(Sectoral systems/Other)* | **COMMUNICATION AVEC LES / AU SEIN DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES***(Communicating with(in) Affected Communities)* |
| **DÉFINI-TION***Ne pas modifier**cette rangée*  | Les systèmes de données démographiques comptabilisent des informations sur le nombre et les caractéristiques (désagrégées par sexe, âge, démographie et diversité) d’une population dans un lieu précis et pour une période donnée afin de concevoir des activités de prévention et des interventions efficaces. | Un exercice de collecte de données habituellement mené à un moment précis pour comprendre les enjeux en matière de protection, connaître la disponibilité des ressources, identifier les sources des problèmes et déterminer leur impact sur la population affectée (une photo instantanée de la situation).Le but est d’identifier les besoins, les risques et les solutions relatives à la protection, et d’informer la conception d’interventions et d’activités qui sont complémentaires aux mécanismes d'adaptation positifs des communautés.Les évaluations des besoins en protection devraient être faites sur une base périodique et lorsque le contexte connaît des changements significatifs. | La collecte, la vérification et l'analyse systématiques et régulières d'informations sur une période prolongée afin d'identifier les violations des droits et les risques de protection des populations concernées afin d’informer des interventions efficaces. | Les systèmes d'information liés à la gestion des cas appuient les activités qui prodiguent la protection et/ou les interventions ciblées pour des individus ou des groupes identifiés, grâce à la gestion des données liées à un cas spécifique − de l’identification du cas à sa résolution. | Le suivi continu et coordonné de la mise en œuvre de l'intervention afin de vérifier si les activités programmées sont déployées et d'évaluer l’impact et les résultats sur la protection, tant positifs que négatifs.Quoique distincte, l'évaluation complète le suivi en posant des questions sur les liens de causalité et en examinant les résultats escomptés et imprévus. L'évaluation n'est pas continue ; elle est périodique et ciblée. | Les systèmes de sécurité et de gestion des incidents font le suivi des populations affectées par la crise et de la capacité des acteurs humanitaires à les atteindre physiquement et en toute sécurité. Ils fournissent également des informations sur la situation sécuritaire globale, les questions d'espace et d’accès humanitaire (y inclus la sécurité du personnel), ainsi que sur d'autres enjeux. Cette référence à l'accès humanitaire différencie ces systèmes du monitoring de protection. | Les systèmes sectoriels de gestion de l’information / autres appuient l'évaluation, le suivi et la préparation de rapports sur les services, l'infrastructure, le matériel et l'assistance physique qui permettent de réaliser des résultats juridiques et physiques en matière de protection, sans pour autant être gérés directement ou exclusivement par les acteurs de la protection. | La communication entre, au sein et avec les communautés et/ou les membres de la communauté afin de renforcer ou d’appuyer leur participation, la prise de décision, leur accès aux services, la collecte du feedback / des plaintes, la transparence, le suivi et l'évaluation, ainsi que le leadership et les capacités des communautés. |
| **EXEMPLES DE SOUS CATÉGORIE** | Il n'existe pas de sous-catégorie. Cette catégorie PIM ne comprend qu'un seul système : ‘gestion des données démographiques’ | * Évaluations rapides de la protection
* Évaluations approfondies de la protection
* Évaluations spécialisées de la protection
* Évaluations coordonnées des besoins (conjointes, harmonisées)
* Évaluations non coordonnées
 | * Suivi des besoins juridiques, matériels et physiques
* Suivi de la détention
* Suivi des solutions durables
* Suivi des droits au logement, à la terre et à la propriété
* Suivi des retours/ du rapatriement
* Monitoring des frontières
* Suivi en matière de protection de l'enfance
* Suivi en matière de la violence basée sur le genre
* Suivi de la situation
 | * Gestion des incidents
* Gestion de l'assistance et des services
* Enregistrement et gestion des cas pour la détermination du statut
* Mise en œuvre de solutions (rapatriement, intégration, réinstallation)
* Recherche de famille et réunification familiale
* Soutien aux personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes ayant un handicap physique ou mental, survivants de la torture et de la violence basée sur le genre)
* Systèmes de gestion de la fraude
* Gestion des cas relatifs aux droits humains (y compris les demandes d'intervention urgente)
* Gestion des cas juridiques (y compris ceux relatifs aux droits au logement, à la terre et à la propriété)
 | * Suivi du programme / des interventions / des résultats
* Suivi du processus
* Évaluation (sommative, formative)
 | * Analyse et évaluation des conflits (p.ex. : rapports de situation)
* Suivi de la situation et analyse du contexte (analyse sociale, politique et économique, y compris l’élaboration de scénarios et la planification d'urgence)
* Évaluation des risques de sécurité et rapports d'incidents de sécurité, y compris les cartographies des points chauds et les relevés et les évaluations des mines et des munitions non explosées
* Évaluation des armes légères et de petit calibre (ALPC)
* Cartographie des acteurs (y compris les parties au conflit), zones de contrôle des éléments armés, lieux, mouvements, nombre, configurations, affrontements et autres incidents de sécurité.
* Sécurité du personnel (attaques ou menaces contre le personnel)
* Analyse / informations actualisées sur l'état de l'infrastructure humanitaire ou communautaire et sur la présence physique des acteurs humanitaires et/ou des forces de maintien de la paix
* Évaluation de la sécurité communautaire
 | * Santé
* Eau, assainissement et hygiène (WASH)
* Articles de première nécessité / assistance matérielle
* Sécurité alimentaire
* Abri
* Éducation
* Moyens de subsistance
* Coordination et gestion des camps
 | **a. Systèmes humanitaires (détenus et gérés par les humanitaires)*** Activités humanitaires liées à l’imputabilité : plaintes et feedback, services, activités
* Systèmes de dénonciation et de suivi de la fraude (des organisations humanitaires ou de la communauté)
* Systèmes généraux d'information (sur les objectifs ou les activités humanitaires)
* Systèmes de sécurité et de sûreté (gérés par les humanitaires ou les gouvernements)

**b. Systèmes communautaires (détenus et gérés par la communauté)*** Facebook, Twitter, etc.
* Diverses applications développées par la communauté pour faciliter la prise de décision à l'échelle communautaire ou individuelle
 |
| **MÉTHODES** | * Estimation à distance (satellites, moyens aériens, informateurs clés, réseaux sociaux, données de communication, projections statistiques, méthode Delphi)
* Estimation sur le site (suivi des flux et des déplacements, décompte de personnes, décompte d’abris, informateurs clés, listes communautaires)
* Enregistrement (*prima facie*, ménage ou individuel) ou recensement / registres démographiques
* Profilage ou sondage
* Triangulation des sources sectorielles et d’autres sources de données
 | * Collecte de données primaires au niveau des individus, des ménages, de la communauté et de l'institution
* Observation
* Entretien avec informateur clé
* Groupe de discussions
* Profilage
* Sondage
* Méthodes d'évaluation participative
 | * Observation
* Entretien avec informateur clé
* Groupe de discussions
* Entretien avec les individus / ménages
* Profilage
* Sondage
* Référencement
 | * Observation
* Entretien avec les individus / ménages
* Rapport d'incident / de cas
* Groupe de discussions
* Référencement
 | * Observation
* Sondage
* Entretien avec informateur clé
* Groupe de discussions
* Suivi pré- et post-action de

l’activité / de l'assistance* Évaluation itérative
* Modèles et cadres logiques
 | * Observation
* Entretien avec informateur clé
* Groupe de discussions
* Entretien avec les individus / ménages
* Suivi des réseaux sociaux
* Suivi des médias d'information
* Sources ouvertes et sources fermées
* Télédétection
 | * Système de référencement
* Profilage ou sondage
* Observation
* Entretien avec informateur clé
* Groupe de discussions
* Entretien avec les individus / ménages
 | 1. **Méthodes humanitaires**

• Observation• Profilage ou sondage• Rapports • Référencement• Groupe de discussions• Entretien : informateur clé, individu ou ménage• Monitoring : Internet, médias ou plateformes sociales utilisées par les populations ou les communautés affectées1. **Méthodes communautaires**
* Observation ou communication interpersonnelle
* Monitoring : Internet, médias ou plateformes sociales utilisées par les humanitaires ou les populations ou communautés affectées
 |
| **EXEMPLES SPÉCIFIQUES** | * Matrice du suivi des déplacements (DTM) de l'OIM
* SCOPE (PAM)
* Portails de données opérationnelles et démographiques (HCR)
* ProGres (HCR)
 | * Évaluation rapide de la protection de l'enfance
* Outil d'évaluation rapide de la protection (RPAT) du cluster Protection
* MIRA (OCHA)
* NARE (HCR)
 | * GBVIMS (UNICEF/IRC/HCR)
* CPIMS (UNICEF)
* Primero (UNICEF)
* HRDB - Base de données de cas liés aux droits (confidentiel, HCDH)
* Systèmes de monitoring des droits de l'homme
 | * HRDB - Base de données de cas liés aux droits (confidentiel, HCDH)
* Comc (IRC)
* Base de données inter-agence sur la protection de l'enfance (UNICEF)
* Primero (UNICEF)
* CPIMS+ (UNICEF)
* GBVIMS (UNICEF/IRC/ HCR)
* Base de données de recherche (CICR)
* ProGres et RAIS (HCR)
* Prot6 (CICR)
 | * ActivityInfo (inter-agence)
* 3, 4, 5 et 6 W (pourquoi, quoi, où, quand, avec qui, comment)
* En général, les systèmes de suivi des agences et les systèmes inter-agences
 | * Base de données de sécurité (UNMAS)
* Base de données du système de gestion de l'information pour la lutte antimine (IMSMA) (UNMAS)
* Base de données sur les incidents de sécurité et l'accès humanitaire (OCHA)
* Systèmes d'alerte précoce (gouvernement, ONU, ONG, communauté)
* Systèmes de gestion de la sécurité, de l'accès et de la sûreté (UNDSS)
* Matrices d'alerte précoce (DOMP de l'ONU)
* Systèmes d'information géographique (SIG)
 | * Systèmes de fourniture et de distribution des articles de secours non alimentaires et de première nécessité
* TWINE (HCR et partenaires)
* Données de l'Observatoire de la santé mondiale (OMS)
* Base de données sur la mortalité (OMS)
* Initiative régionale sur les données sanitaires de base (OPS)
* SCOPE (PAM)
* LENS (divers partenaires)
 | * Internet: YouTube, Facebook, Twitter, etc.
* Téléphone (numéros d'urgence, appels directs, SMS)
* Audiovisuel : radio ou télévision
* Publications : dépliants, affiches
 |
| **RÉSULTAT (DONNÉES ET INFORMA-TIONS)***Ne pas modifier**cette rangée*  | **Les systèmes de gestion des données démographiques ont pour résultat** desdonnées ponctuelles ou récurrentes sur la population, de préférence désagrégées par âge, sexe, et site (où la population se trouve ou se trouvait). Ces systèmes peuvent aussi générer des données sur la typologie du profil humanitaire, les besoins spécifiques, les vulnérabilités ou d'autres caractéristiques démographiques tels que le niveau d'éducation, les compétences, la profession et les conditions de vie.**Données nécessaires à la prise de décision éclairée :**•Statistiques sur la population (démographie des personnes affectées)•Désagrégation des données selon l'âge et le sexe (y compris la date)•Site (lieu)•Sources et méthodologies employées pour la collecte des données statistiques sur la population•Besoins en matière d’aide vitale ou autre assistance nécessaire**Unités courantes d'analyse :**groupes de population, sites, temps. | **Les systèmes d'évaluation des besoins de protection ont pour résultat** des données et des informations quantitatives et qualitatives sur la situation de la protection (menaces, capacités, vulnérabilités) à un moment et à un lieu donnés (tels que définis par le champ et l'ampleur de l'évaluation). Ils renseignent également sur :* les risques de protection
* les besoins en protection
* les capacités et stratégies d'adaptation
* les besoins en matière d'aide vitale ou autre assistance d'urgence nécessaire

**Données nécessaires à la prise de décision éclairée :**  voir les points ci-dessus.**Unités courantes d'analyse :** groupe de population spécifique, sites, secteurs / sous-secteurs, temps, objectif / champs de l'évaluation. | **Les systèmes de monitoring de protection ont pour résultat** des données et des informations quantitatives et qualitatives sur l'environnement de protection, les tendances dans le temps, les violations des droits et/ou les risques(menaces, vulnérabilités et capacités) de la population affectée.**Données nécessaires à la prise de décision éclairée :*** les risques de protection
* les besoins en protection
* les capacités et stratégies d'adaptation
* les besoins en matière d’aide vitale ou autre assistance d'urgence nécessaire
* les tendances relatives aux thèmes spécifiques du système monitoring

**Unités courantes d'analyse :** site, risque de protection, groupe de population, communauté, temps. | **Les systèmes de gestion de cas ont pour résultat** des informations sur les besoins en matière de protection, les risques et les incidents associés à la protection au niveau individuel, les mesures qui sont nécessaires et les mesures qui sont prises (y inclus les acteurs et les dates de mise en œuvre) − tout en respectant les principes de confidentialité et de consentement.**Données nécessaires à la prise de décision éclairée:*** Informations sur les activités relatives à la gestion de cas, désagrégées par âge et par sexe en fonction du but et du consentement éclairé (données anonymisées vs. données non anonymisées)
* Tendances relatives aux personnes ou aux groupes dans le système de gestion de cas
* Statistiques relatives aux populations (vulnérabilités, âge, sexe, sites, risques)
* Aide vitale ou assistance d'urgence

**Unités courantes d'analyse :** individu, cas, risque / besoin, intervention / action, partenaire / intervenant, temps. | **Les systèmes de suivi et d’évaluation de l'intervention ont pour résultat** desdonnées et des informations qualitatives et quantitatives liées aux activités et aux résultats réels de l'intervention de protection par rapport aux activités planifiées et aux résultats escomptés. **Données nécessaires à la prise de décision éclairée :*** Données sur les indicateurs spécifiques liés aux activités (performance) et aux résultats (impact).

**Unités courantes d'analyse:** site, opération, temps, objectif de l'intervention, cadre analytique. | **Les systèmes de sécurité et de connaissance de la situation ont pour résultat** des données et des informations qualitatives et quantitatives sur l'ensemble de la situation sécuritaire et de l'environnement opérationnel.Ceci inclut l’information sur l'accès humanitaire, la sécurité de toutes les parties prenantes, l'analyse du contexte et du conflit, les indicateurs de risque et la situation politique, militaire, sociale et économique du pays. **Données nécessaires à la prise de décision éclairée :*** Analyse de contexte
* Analyse de conflit
* Statistiques sur les incidents de sécurité
* Accès physique aux zones concernées
* Zones minées et zones déminées
* Statut des infrastructures humanitaires ou communautaires
* Positions ou présence d'éléments armés
* Rapport sur la sécurité, la sûreté et l'accès du personnel (y compris les statistiques sur les menaces / attaques contre le personnel)

**Unités courantes d'analyse :** site, temps, type d'incident, secteur / sous-secteur, partenaire / intervenant. | **Les systèmes sectoriels et autres ont pour résultat** des données qui sont directement pertinentes aux besoins du secteur en matière de données opérationnelles. Ils peuvent aussi fournir des informations spécifiques / pertinentes sur les besoins, les risques liés à la protection, la vulnérabilité et le type d'intervention requis dans les secteurs (p. ex. : indicateurs utilisés dans les systèmes d'information sectoriels fournissant des renseignements clés sur la protection).**Données nécessaires à la prise de décision éclairée :*** Données nécessaires à la priorisation et la coordination des interventions vitales

entre les partenaires, par site, par type et par besoin* Groupe de données opérationnelles fondamentales (FODs)

**Unités courantes d'analyse :** site, secteur, intervenant, groupes de populations, priorité, temps. | **Les systèmes de communication avec les / au sein des communautés affectées ont pour résultat** desdonnées et des informations sur :* Sources communes et appropriées d’information et canaux d'information au sein des communautés
* Capacités, besoins, ressources et compétences de la communauté
* Contexte local (p.ex. : sensibilités culturelles, langues utilisées)
* Besoins en information et enjeux prioritaires des populations affectées
* Informations actualisées sur les facteurs ayant un impact sur le caractère protectif de l'intervention (tels que l’information sur le contexte, la logistique et la situation politique, sociale et économique)

**Données nécessaires à la prise de décision éclairée :*** Connaissance de la situation
* Comprendre, suivre et éventuellement répondre aux besoins identifiés par la communauté en matière d’information et de données

**Unités courantes d'analyse :** site, groupes de populations, besoins en information, partenaires / intervenants. |
| **DONNÉES PARTAGÉES** | * Statistiques sur la population (démographie des personnes affectées)
* Désagrégation des données selon l'âge et le sexe (avec la date)
* Site (lieu)
* Sources et méthodologies employées pour la collecte des données sur la population
 | * Les résultats doivent être partagés autant que possible avec la communauté humanitaire sous une forme structurée et sans les données personnelles identifiables. Ce partage doit se faire sur la base d'une analyse et d’une évaluation des besoins en matière de protection.
 | * Informations sur l'aide vitale ou l'assistance d'urgence
* Tendances relatives à la protection
* Mécanismes d'adaptation et capacités de la population
 | * Statistiques démographiques désagrégées par âge et par sexe en relation à la gestion du cas et à son objectif
* Informations substantives sur les données collectées pour identifier les tendances en matière de protection et les violations des droits humains
* Statistiques sur les vulnérabilités
* Données biographiques − dans les cas spécifiques où des protocoles de partage de gestion de cas ont été établis (en fonction de l'utilisation prévue des données et des procédures opérationnelles existantes)

(données anonymisées vs. données non anonymisées). | * Données sur les indicateurs spécifiques liés aux activités (performance) et aux résultats (impact).
 | * Analyse de contexte
* Analyse de conflit
* Statistiques sur les incidents de sécurité
* Accès physique aux zones concernées
* Zones minées et zones déminées
* Statut des infrastructures humanitaires ou communautaires
* Positions ou présence d'éléments armés
* Rapport sur la sécurité, la sûreté et l'accès du personnel (y compris les statistiques sur les menaces / attaques contre le personnel)
 | * Etablir les priorités et coordonner l’aide vitale pour la protection entre les partenaires, par site, par type et par besoin
 | * Connaissance de la situation (pouvant informer le monitoring de protection, p.ex. type d'information susceptible de provoquer l'anxiété / la panique ou de causer un préjudice psychologique chez les individus ou de compromettre l'accès aux couloirs humanitaires
* Besoins prioritaires des populations affectées en matière de données et d’information, ainsi que leurs canaux et leurs modalités de communication préférés
* Priorités et enjeux de protection identifiées par la communauté, y compris ses besoins en matière de données et d’information
 |
| **SOURCES** | * Recensement de la population / registres nationaux
* Gouvernement national et local
* Populations affectées et populations hôtes
 | * Leaders communautaires
* Populations affectées et populations hôtes
* Gouvernement national et local
* Acteurs de la protection au niveau national et de la société civile
* Organisations internationales de protection
* Agences internationales de protection
* Agences et organisations des Nations Unies
* Réseaux sociaux / médias d’information
 | * Communauté
* Leaders des personnes déplacées internes (PDI)
* Leaders des réfugiés
* Gouvernement national et local
* Organisations de protection nationales et internationales
* Réseaux sociaux / médias d'information
 | * Partenaires en gestion de cas (y compris les partenaires de mise en œuvre)
* Populations affectées et populations hôtes
* Partenaires sectoriels
 | * Toute personne ciblée par l'intervention de protection
* Personnes non ciblées par l'intervention, mais qui en sont directement ou indirectement affectées (p.ex. : communautés locales)
* Personnel des organisations et agences
* Partenaires de mise en œuvre
* Gouvernement national et local
 | * Populations affectées et communautés hôtes
* Autorités civiles nationales et locales, police, armée
* Acteurs humanitaires
* Forces de maintien de la paix, y compris les forces internationales de police
* Institutions de recherche, universités
* Acteurs du développement
* Personnel des organisations et agences
 | * Populations affectées et communautés hôtes
* Partenaires sectoriels
* Gouvernement national et local
* Acteurs du développement
 | * Communautés (individus, ménages, groupes spécifiques)
* Comités établis, y compris les groupes de leaders communautaires
* Organisations communautaires, société civile et ONG locales
* Réseaux sociaux nationaux (p. ex. : groupes de jeunes, groupes de scouts)
* Secteur privé (p. ex. : médias privés et entreprises de télécommunication)
* Réseaux sociaux / médias d'information
 |


# Processus PIM

## Le processus PIM décrit les étapes à suivre lors de la mise en œuvre d'un système PIM ou dans le cadre d’un cycle PIM.Qu'est-ce que PIM ?

**« Les processus systématiques, collaboratifs et adossés sur des principes pour collecter, traiter, analyser, stocker, partager et utiliser des données et des informations afin d’assurer que toute action soit informée par des données probantes en vue d'atteindre des résultats de protection de qualité. »**

 **Principes PIM**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Évaluer le paysage de l'information**  | **Concevoir les systèmes****de gestion de l'information (GI)** | **PROCESSUS PIM****Mettre en œuvre les systèmes de GI** | **Évaluer l'impact** |
| **Définir le but et les besoins d'information** | **Revue des données****et des informations** | **Concevoir en collaboration avec les communautés affectées** | **Etablir des réseaux de partage de l'information** | **Créer un système de GI** | **Collecter des données** | **Stocker et maintenir** | **Traiter et analyser** | **Disséminer****et partager** | **Évaluer le partage des informations** | **Évaluer le système de GI** | **Évaluer les impacts****sur la protection** |

 **Évaluer le** paysage de l'information

**Définir le but et les besoins d’information :** Définir le but du système de gestion de l'information et les besoins d’information qui y sont associés. (évaluer et organiser l'information sur votre environnement pour mieux le comprendre).

**Revue des données et des informations :** Procéder à une revue des données secondaires / revue de la littérature (compiler et analyser des données existantes qui s'ajouteront à votre contexte, vos sources et vos objectifs pour vous aider à mieux exprimer vos besoins en matière d’information).

 **Concevoir les** systèmes de GI

**Concevoir en collaboration avec les communautés affectées :** Travailler avec la communauté pour identifier, compiler et comprendre ses priorités en matière de protection.

**Etablir des réseaux de partage de l'information :** Mettre sur pied et entretenir un réseau de coordination et de partage de l'information avec les acteurs concernés.

**Créer un système de GI :** Concevoir le système, la méthodologie et les outils nécessaires à la collecte, l'analyse, le partage, le stockage et la dissémination des données et des informations sur la protection, notamment en fonction de l'objectif défini et du principe de proportionnalité.

 **Mettre en œuvre les** systèmes de GI

**Collecter des données :** Collecter des données en fonction du but défini et de la conception du système de GI.

**Stocker et maintenir :** Stocker, entretenir et déclasser ou archiver les données relatives à la protection et d'autres éléments pertinents tels que les rapports sur la revue des données secondaires, les protocoles de partage d'information et d’autres rapports.

**Traiter et analyser :** Nettoyer, trier, organiser, analyser les conclusions et évaluer les données et les informations afin d’éclairer la planification, l'intervention et le développement de stratégies.

**Disséminer et partager :** Diffuser de manière sécuritaire les données, les informations, les conclusions et / ou les méthodes conformément à l'approche choisie pour le partage d'information et aux consignes applicables sur la protection des données.

 **Évaluer** l'impact

**Évaluer les impacts sur la protection :** Examiner et évaluer les impacts sur la protection en matière de prise de décision éclairée et de plaidoyer.

**Évaluer le système de GI :** Evaluer les données et les informations afin de vérifier si elles correspondent aux objectifs définis et sont proportionnelles aux résultats.

**Évaluer le partage des informations :** Evaluer et maintenir le respect des protocoles, des procédures, des réseaux et des accords relatifs au partage de données.

***Il est important de rappeler*** *que les étapes principales du processus PIM – Evaluer le paysage de l'information, Concevoir les systèmes de GI, Mettre en œuvre les systèmes de GI et Evaluer l'impact – sont prescriptives et doivent être suivies dans l’ordre dans lequel elles apparaissent. Les sous-étapes ne doivent pas nécessairement être mises en œuvre dans leur ordre d'apparition.*

Les principes ci-dessous sous-tendent et caractérisent tous les systèmes PIM quels que soient leurs objectifs, méthodes ou produits :

**Inclusif et centré sur les personnes :** La recherche des intérêts et du bien-être de la population doit être au cœur des activités PIM. La population doit participer et être impliquée dans toutes les phases pertinentes de PIM. Les activités PIM doivent être sensibles à l'âge, au sexe et aux autres questions de diversité.

**Ne pas nuire :** Les activités liées aux données et aux informations doivent comprendre un volet consacré à l'analyse des risques. Des mesures adéquates doivent être prises pour atténuer tout éventuel risque identifié. L’analyse des risques doit tenir compte des conséquences négatives susceptibles de découler de la collecte des données et des actions ou prestations subséquentes de services, et ce pour la durée entière des activités en question.

**Objectif défini :** Les informations relatives à la protection sont souvent sensibles et personnelles. Par conséquent, toute activité liée aux données et aux informations doit répondre à des besoins d’information spécifiques et viser des objectifs définis. L’objectif de l’activité doit être clairement défini et communiqué ; être proportionnel au risque et aux coûts identifiés par rapport à l'intervention planifiée ; et être orienté vers des actions visant des résultats en matière de protection, y inclus le partage et la coordination des données et des informations sur la protection.

**Consentement éclairé et confidentialité :** Aucune information personnelle ne doit être collectée sans le consentement éclairé préalable de la personne concernée, laquelle doit être dûment informée du but de la collecte. En outre, la notion de confidentialité doit être clairement expliquée à la personne concernée avant toute collecte d’information.

**Protection et sécurité des données :** En matière de données, la responsabilité va au-delà de la confidentialité et de la protection des données. Il faut aussi considérer un ensemble de principes, d'objectifs et de processus qui encadrent l’action humanitaire et qui utilisent les données de manière responsable pour améliorer la vie des populations affectées et des populations hôtes, tout en adhérant aux normes internationales en matière de protection et de sécurité des données. Toute activité impliquant la collecte ou la manipulation de données et d'informations doit respecter le droit international et les normes de protection et de sécurité des données. Les personnes concernées ont droit à ce que leurs données soient protégées conformément aux normes internationales de protection des données.

**Compétence et capacité :** Tous les acteurs impliqués dans les activités relatives aux données et à l’information sont tenus de veiller à ce que ces activités soient effectuées par du personnel de gestion de l’information et de la protection qui possèdent les compétences requises et son dûment formés.

**Impartialité :** Toutes les étapes du cycle de la gestion des données et de l’information doivent être marquées du sceau de l'objectivité, de l'impartialité et de la transparence. Tout biais doit être identifié et minimisé.

**Coordination et collaboration :** Tous les acteurs impliqués dans les activités relatives aux données et à l’information doivent respecter les principes susmentionnés. Ils doivent aussi s’efforcer de favoriser la collaboration et la coordination des données et des informations, aussi bien sur le plan interne entre les acteurs humanitaires qu’en externe avec et entre les autres acteurs concernés. Dans la mesure du possible, les activités relatives aux données et à l’information doivent éviter de dupliquer d'autres activités et plutôt s'appuyer sur les initiatives et les mécanismes existants.

#  Mode d'utilisation de la matrice PIM

La matrice PIM peut être utilisée par toute personne qui cherche à cartographier, comprendre ou identifier les systèmes PIM dans un but général ou pour une opération spécifique. Il peut s'agir des agents de protection, de gestion de l'information, d'enregistrement, de la direction, des partenaires délégués d'exécution, etc. La matrice PIM peut être utilisée à n'importe quelle phase de l'intervention *–* de l’état de préparation aux solutions.

## Il y a plusieurs façons d’utiliser la matrice :

* Vous pouvez commencer en haut par une catégorie PIM, en lisant la définition et les explications. Si vous avez utilisé la matrice pour cartographier, catégoriser et analyser les types de systèmes utilisés par des collègues dans votre opération ou contexte, vous pouvez identifier une organisation susceptible d'être une source de données ou d’information que vous recherchez.
* Vous pouvez commencer par la gauche avec un critère, dans les rangées. À titre d'exemple, pour en savoir plus sur les différentes méthodes pouvant être utilisées pour collecter des données dans les systèmes PIM, vous pouvez commencer avec la rangée « Méthodes » et lire les méthodes utilisées pour chaque catégorie PIM.
* Vous pouvez commencer spécifiquement avec la rangée « Résultat ». Cette approche est particulièrement utile si vous connaissez les données ou les informations dont vous avez besoin mais ignorez quel système PIM est le mieux adapté pour atteindre l'objectif.

Vous pouvez personnaliser la matrice PIM pour cartographier ou faire le suivi des systèmes PIM qui existent dans votre opération ou votre contexte. Le contenu des rangées Définition et Résultat ne peuvent pas changer car il s’agit des caractéristiques qui distinguent les catégories PIM les unes des autres. Vos collègues peuvent adapter, ajouter ou supprimer des exemples existants dans d'autres rangées pour refléter ou cartographier leur contexte. Les ressources PIM supplémentaires sont disponibles en ligne à l'adresse pim.guide.